

Edito : Marre du corporatisme médical!

La droite française, réputée la plus bête du monde, en tous les cas bien certainement la plus revancharde et la plus cynique, revient sur chacune des mesures de progrès social prises par le gouvernement socialiste.

La droite a tenté, dans un premier temps, par un cavalier budgétaire (article 78 de la loi de finances 2003) donc de manière subreptice, d'abroger l'Aide Médicale d'Etat (AME) en instituant le ticket modérateur pour celle-ci, mais aussi de réduire la "couverture maladie universelle" (CMU) à une protection peau-de-chagrin, à un droit tout ce qu'il y a de plus formel, comme seule la droite sait nous en garantir: "au premier jour du mois qui suit la décision d'attribution".

Puis le gouvernement est revenu sur sa décision en ce qui concerne l'AME. CMU et AME concernent surtout les personnes sorties du système de la sécurité sociale. RMIstes, chômeurs (très) longue durée, Sans-Papiers ou SDF... Supprimer l'AME était bien évidemment un contre-sens en matière de santé publique!



Mais au coeur du débat que je voudrais soulever, il y a la place faite par la société française au corps médical.

La sur-représentation des médecins à l'Assemblée Nationale, sa présence au gouvernement (au moins au ministère de la Santé) devrait pourtant l'empêcher de faire de pareilles boulettes. Et bien, non! Et pourquoi? Parce que ces messieurs des beaux quartiers pensent d'abord et avant tout à leur petites affaires. Car il faut le faire savoir: **votre santé, c'est leur business!**

On n'avait jamais vu ça: entre les deux tours d'une élection (pourtant acquise) un pouvoir politique de droite a cédé **une augmentation de plus de 30% de leurs revenus** à une catégorie socio-professionnelle dont il présumait qu'elle voterait massivement en sa faveur. Aux généralistes, ont bien sûr succédé les spécialistes, en septembre puis les "médecins de montagne" en janvier: je ne savais même pas que ça existait, ça, comme spécialité...

La consultation tarifée à 20 euros est un double scandale:

- tout d'abord, parce qu'un pouvoir ne doit pas céder au chantage, ce qui fut le cas; et avec complaisance, encore! car une augmentation de cette ampleur est scandaleuse, quand on refuse dans le même temps de revaloriser le Smic.
- ensuite, parce que ce cadeau était conditionné au fait que les médecins prescrivent plus de médicaments génériques. Or **tous les médecins sont inféodés aux grands labos** Et nombreux sont ceux qui partent chaque année en colloques sous les tropiques tout frais payés. Par les labos, bien sûr. Pour qu'une utilisation des génériques soient effective, il vaut mieux compter sur les pharmaciens ou sur la para-pharmacie de grande surface.

Ce qui devait arriver, arriva. Toutes les branches de la Sécurité Sociale sont bénéficiaires en 2002, sauf l'assurance-maladie qui affiche un besoin de financement de 6,1 milliards. Les dépenses de soins de ville en 2002 (+ 7,3% à + 7,4 %) ont augmenté près de deux fois plus que ne le prévoyait l'objectif national de dépenses d'assurance-maladie voté fin 2001 par le Parlement (+ 3,8%). Ce qui (accessoirement) contribue à éloigner un peu plus la France des critères de convergence de Maastricht, le fameux 3% des comptes publics.

Comment sortira-t-on de cette cagouade? Comme d'hab! En augmentant les cotisations, à commencer par la Contribution Sociale Généralisée (CSG). Malgré les dénégations du gouvernement ou de son porte-parole. Les cochons de payeurs sont encore et toujours les classes moyennes.

Xavier RUGIENS

Le XXIème siècle est né le 1er Juillet 2002

Quand le monde est-il entré dans le nouveau millénaire? Est-ce le 11 Septembre ainsi que certains pessimistes peureux voudraient le croire? Ou n'est-ce pas plutôt le 1er Juillet 2002, lors de l'entrée en vigueur du Statut de Rome instituant la Cour Pénale Internationale ainsi que l'optimiste radical que je suis préfère le supposer?

Le triste XXème siècle est parcouru de tentatives d'anéantissement de peuples entiers selon des processus planifiés et surtout industrialisés: 1,5 millions d'Arméniens, 3 millions d'Ukrainiens, 6 millions de Juifs, 250 000 de Tziganes, 5 millions de Slaves, 25 millions de Russes, 25 millions de Chinois, 1 million d'Ibos, 1.5 million de Bengalis, 1.7 million de Cambodgiens, 250 000 Burundis, 500 000 Ougandais, 2 millions de Soudanais, 800 000 Ruandais, 2 million de Coréens du Nord, 200 000 Bosniaques. Et tant d'autres: Kurdes, Palestiniens, Chiliens, Argentins, Uruguayens, Xingu...

Ce siècle sombre était dans la continuation des précédents. Qu'il s'agisse du massacre des Amérindiens par les conquistadores espagnols. De celui des Indiens Peaux-Rouges par les Etats-Unis d'Amérique. Ou encore de la déportation de 15 millions d'Africains aux Amériques et dans les Caraïbes (sachant qu'un Africain sur deux mourrait lors du transport). Et de la mise en coupe réglée de tous les continents par l'impérialisme occidental, à coup de corvée et de chicotte.

Mais quelques lueurs d'espoir sont nées en cette fin de second millénaire.

Les ancêtres d'une cour pénale avaient été les Tribunaux militaires de Nuremberg, pour juger des crimes nazis, et de Tokyo, pour juger des crimes nippons. Mais aussi le tribunal pénal d'Arusha pour le Rwanda, établi le 8 novembre 1994, et celui de La Haye, pour juger des crimes commis en ex-Yougoslavie, institué le 25 mai 1993, tout deux à l'initiative du Conseil de Sécurité des Nations-Unies. Le 9 décembre 1948, les Nations Unies avaient élaboré la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide qui entra en vigueur le 12 janvier 1951.



Tribunal de Nuremberg

Puis la mise en résidence surveillée par le gouvernement anglais d'un ancien chef d'Etat, jamais désavoué et sénateur inamovible en son pays, Augusto Pinochet, sur le mandat d'un petit juge espagnol (suivi d'une pitoyable déballonnade britannique...) avait déjà rendu espoir aux défenseurs de l'impérieux devoir de mémoire. La loi belge dite de "compétence universelle" de 1993, amendée en 1999 et en 2003, bien que n'ayant pas encore débouché sur un procès, représente une menace non-négligeable à l'égard d'Ariel Sharon, pour les crimes commis dans les camps palestiniens de Sabra et Chatila en 1982, aussi bien qu'à l'égard des génocidaires rwandais hutus réfugiés en Europe.

La Cour Pénale Internationale a donc été proclamée le 1 Juillet 2002. Le Statut créant la cour avait été adopté lors d'une conférence internationale à Rome le 17 juillet 1998: 120 pays ont voté en faveur de l'adoption du traité, sept pays se sont prononcés contre (dont la Chine, Israël, l'Iraq et les Etats Unis) et 21 autres se sont abstenus. Cette cour innove à plus d'un titre: d'une part, la Convention (statut de Rome) créant la Cour Pénale Internationale, en son article 4 prévoit que: "La Cour peut exercer ses fonctions et ses pouvoirs, comme prévu dans le présent statut, sur le territoire de tout Etat Partie et, par convention à cet effet, sur le territoire de tout autre Etat."

En ratifiant le statut de Rome, l'Etat partie accepte donc que la Cour Pénale Internationale puisse directement exercer sa compétence sur son territoire. C'est une réduction significative au principe de souveraineté des Etats qui, en matière de droit des gens, est particulièrement exceptionnelle. D'autre part, la Cour Pénale Internationale est permanente et sa compétence est mondiale, et non plus limitée géographiquement ou dans le temps. Les cas de crimes contre l'humanité sont déférés à la Cour Pénale Internationale par le Conseil de Sécurité pour investigation et traitement.



Slobodan Milosevic au TPI de La Haye

La Cour aura donc les moyens juridiques véritables lui permettant de poursuivre en justice des individus accusés de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Quel que soit le statut civil ou militaire de cette personne ou sa position officielle, y compris d'éventuels chefs d'Etat. Quant aux moyens politiques ou militaires mis à la disposition de la Cour, l'opinion publique internationale devra faire en sorte qu'ils ne soient pas seulement l'objet d'appréciation d'opportunité de la part des Etats.

M. Georges Walker Bush a refusé l'adhésion des Etats-Unis au motif que des soldats américains pourraient être amenés à comparaître devant cette cour. Mais même sans les Etats-Unis, sans Israël ou sans la Chine (une belle brochette de démocraties, n'est-ce pas?) le Statut de Rome a d'ores et déjà une existence juridique. Et les Etats qui refusent cette réalité-là, sont ceux qui rentrent tout simplement moins vite que les autres dans le nouveau millénaire.

Xavier RUGIENS

Il y a cent-mille façons de tuer un homme...



Le chômage tue

La "peine de mort" est par principe la négation totale du droit humain le plus fondamental: le droit à la vie. Mais il existe de multiples façons d'assassiner les gens: la guerre, la famine, la drogue, le chômage...

Plus ou moins lentes. Plus ou moins retorses. Mais toujours pour le plus grand profit de quelques-uns, ceux qui s'enrichissent sur la sueur et le sang.

Aussi les droits humains de la déclaration universelle, aussi formels soient-ils, doivent être complétés aujourd'hui de droits économiques, culturels et sociaux à même de protéger la dignité humaine et permettre le développement de la personne.

Droit à la sécurité alimentaire, à un égal accès à l'éducation, ainsi qu'à un système de soins minimal, droit à préserver leur culture, etc.

Ces différents droits ne peuvent le plus souvent être garantis que si les Etats eux-mêmes les organisent. Ce qui me laisse penser que la plus grande menace qui pèse aujourd'hui sur la mise-en-oeuvre de ces droits sociaux et économiques, ce sont les politiques de démantèlement des infrastructures publiques imposées par l'Organisation Mondiale du Commerce et la Banque Mondiale à certains pays.

Xavier RUGIENS

ntic@BigBrother.com



Internaute de tous les pays unissez-vous! Les libertés sont menacées par la technique...

Ce n'était pas nouveau. Certains avaient déjà crié au feu dès les années cinquante ou soixante. Mais le développement exponentiel de l'internet a mis en évidence ce que certains pensaient n'être qu'un mauvais procès d'intention.

Oui, la technique est actuellement LA principale menace sur les libertés publiques. Ou plutôt: non pas la technique en elle-même (dont on peut discuter la neutralité: c'est le couple couteau-assassin qui est responsable...) mais bien certains technocrates, au premier rang desquels un ministre de l'Intérieur démago-extrême.

Voici quelques exemples récents pour illustrer mon propos: le fichier ADN, les écoutes de l'internet et le rôle des hébergeurs.

Fichier ADN: Il y a quelques années, nul n'aurait eu l'idée saugrenue de stocker les messages ADN de tous les individus d'un pays, lorsqu'on sait qu'il faut plusieurs kilomètres de volumes-papier pour retranscrire le message d'un seul individu. Mais les "progrès" du stockage de données informatisées est là, de même que la puissance de calcul d'une machine permettant de comparer le message d'un individu à tous les messages présents dans une base. L'idée saugrenue est devenue réalité. Qui plus est à faibles coûts. Une base de données stockant les séquences ADN complètes des délinquants a été mise en place par la Loi sur la sécurité quotidienne (LSQ) en novembre 2001. De nouvelles catégories de population sont progressivement ajoutées, notamment par la Loi d'orientation et de programmation sur la sécurité intérieure (LOPSI) dite loi Sarkozy. Certains veulent n'y voir qu'un fichage à peine plus menaçant que celui d'empreintes digitales. Erreur: même s'il s'agit aussi de biométrie, l'ADN ne comporte aucune marge d'incertitude. Hormis que la machine et le programme de décodage qu'elle utilise, sont quant à eux faillibles. Forcément faillibles. Mais pas le Léviathan que l'on mettra sur la piste biologique d'un futur opposant politique ou simple contestataire récalcitrant.

Écoutes de l'internet: A propos des écoutes sur/de l'internet, la même puissance de calcul des machines permet non seulement de capter quasiment tous les messages mails échangés sur cette planète, ainsi que les conversations téléphoniques, mais encore de les traiter par reconnaissance vocale et de les analyser en les comparant à un dictionnaire paramétrable. Ca, c'était Echelon, un système anglo-américain tellement performant qu'il est resté occulte pendant des années. Mais ceux qui s'inquiètent de ce système et le critiquent ne sont que des jaloux. L'administration européenne vient de faire obligation aux hébergeurs et fournisseurs d'accès d'archiver les fichiers de connexions (Directive sur la protection des données de télécommunications du 30 mai 2002). Toutes les pistes sont désormais traçables. Totalitairement....

Statut des hébergeurs: Mais il peut arriver que la technique rendent les choses compliquées. Heureusement que les Etats ont toujours quelques technocrates qui cherchent à rendre les choses bien plus simples. Exemple: le statut des hébergeurs. Jusqu'à présent, en France, leur responsabilité était quasi-inexistante aux yeux de la jurisprudence. Ce n'est que sous l'intimidation qu'un service comme Altern.org avait fermé ses ports. Dans les faits, un hébergement aux Etats-Unis rend le contenu distribué en France inattaquable car relevant d'un juge américain et du "speech freedom" particulièrement bien ancré en droit anglo-saxon.

Fait nouveau, il existe un projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique, au ministère de Nicole Fontaine. Cette loi entend imposer aux intermédiaires techniques, notamment aux hébergeurs, de jouer le rôle de censeurs, leur conférant le droit de juger de ce qui est illicite et le devoir de rendre inaccessibles les contenus litigieux, privant les émetteurs de ceux-ci du recours en justice auquel tout un chacun a droit en matière d'expression publique. Voilà pour la France. Mais ce texte prétend aussi contraindre ces mêmes intermédiaires techniques à filtrer les contenus hébergés à l'étranger. Plus liberticide, tu meurs...

Chaque utilisateur de l'internet est désormais considéré comme un terroriste potentiel. Alors pour les faire cagner, là-bas dans leur bunker, voici une petite liste de mots sympathiques que le Conotron vous propose de joindre à un de vos mails au rédacteur en chef de votre journal préféré, toujours en lutte contre la connerie in-humaine... VX charbon cyclosarin moutarde drone predator sarin AK47 semtex stealth radar Roke Manor Research cruise exocet nuke mini-nuke tomahawk global-hawk al-quaida stinger missile radioactiv Campton electronics ...

Xavier RUGIENS

Guantanamo

:: Habeas corpus Act 1679 ::

Paragraphe 1 - Lorsqu'une personne exhibera un acte d'habeas corpus délivré envers un shérif, ou un geôlier sous les ordres d'un shérif, ou envers qui que ce soit, en faveur d'une personne confiée à leur garde, et remettra cet acte audit fonctionnaire, ou le déposera à la prison à l'un de ses subordonnés, ledit officier ou ses subordonnés devront, dans un délai de trois jours après la notification susvisée, faire réponse à cet acte, amener ou faire amener le corps du détenu devant le lord chancelier, ou le lord gardien des Sceaux d'Angleterre, ou devant les juges et barons de la Cour ayant délivré l'acte, ou devant toute personne à qui la réponse doit être faite. Ils devront d'autre part énoncer les raisons sincères de l'internement.



Guantanamo



Transfert de prisonniers vers Guantanamo

:: Constitution des Etats-Unis d'Amérique 1787 ::

Article 1 Section 9. Le privilège de l'ordonnance d'habeas corpus ne pourra être suspendu.

Article 5 Nul ne sera tenu de répondre d'un crime capital ou infamant sans un acte de mise en accusation, spontané ou provoqué, émanant d'un Grand Jury, nul ne pourra, dans une affaire criminelle, être obligé de témoigner contre lui-même, ni être privé de sa vie, de sa liberté ou de ses biens sans procédure légale régulière.

Article 6 Dans toutes poursuites criminelles, l'accusé aura le droit d'être jugé promptement et publiquement par un jury impartial de l'Etat et du district où le crime aura été commis d'être instruit de la nature et de la cause de l'accusation, d'être confronté avec les témoins à décharge, d'exiger par des moyens légaux la comparution de témoins à charge, et d'être assisté d'un conseil pour sa défense.

Tapez pas sur les tapins!

Il s'agit tout simplement de dignité humaine. La prostitution est dans les faits la négation de cette dignité: la prostitution est un esclavage.

Faire de la répression en aggravant le délit de racolage ainsi que le revendique la démagogie de M. Sarkozy, en réponse à quelques riverains de quartiers friqués aux trottoirs chauds, cette politique est une parfaite absurdité. Organiser celle-ci dans des bordels nouvelle manière, à la façon des éros-center allemands, ainsi que le revendique certaines voix de droites (Mme de Panafieu...) c'est aussi une absurdité. D'autant que le tout-répression dans la rue aura vite fait d'accroître le nombre des salons de massage et autres clandestés.

Enfin, utiliser le slogan des féministes "mon corps m'appartient" pour revendiquer la banalisation des prostitué(e)s en travailleur(se)s du sexe est une autre parfaite absurdité. Aucun corps "marchandisé" ne saurait être heureux.

En tant qu'activité économique, la prostitution est organisée par de réseaux maffieux internationaux, puissamment structurés et représente une activité extrêmement rémunératrice. La prostitution trouve ses clients parmi les touristes occidentaux que des tours-opérateurs du sexe drainent à tout va. La prostitution bénéficie de complicités policières, voire gouvernementales dans certains pays.

La prostitution est donc un acte marchand: il y a une offre -un enfant, un homme ou une femme- et une demande -un client. Sous couvert d'un intermédiaire -le proxénète et le réseau maffieux.

Préserver la dignité humaine, en luttant contre l'esclavage de la prostitution, passe nécessairement par une lutte internationale et de grande ampleur contre les intermédiaires. Et une mise hors la loi des clients, en suivant l'exemple suédois qui considère les consommateurs comme des délinquants.

Xavier RUGIENS

4 millions de femmes et de jeunes filles sont achetées et vendues chaque année dans le monde: **la prostitution est considéré comme un esclavage** par l'ONU, les ONG et par l'auteur de ces lignes (allez voir le film de Coline Serrault "Kaos" pour vous en convaincre).

Le "tourisme sexuel" est réprimé par les articles 227-25 du code pénal français, complété par l'article 15 de la loi n° 94-89 du 1er février 1994 qui prévoit que "les atteintes sexuelles qui s'accompagnent du versement d'une rémunération, **commises à l'étranger par des Français sur des mineurs de quinze ans** peuvent être poursuivies même si les faits ne sont pas punis par la législation du pays où ils ont été commis et en l'absence de toute plainte de la victime ou de ses ayant droits, ou d'une dénonciation officielle par l'autorité du pays où le fait a été commis".

La Thaïlande compterait 250 000 prostitué(e)s de moins de 16 ans.

Il y aurait **18 000 prostitué(e)s en France**, dont 30% seraient des hommes. A Paris, il y aurait 5000 prostitué(e)s. Dont de plus en plus viendraient des pays des Balkans. Ce ne sont que des estimations: **la prostitution occasionnelle se banalise en même temps que la misère croît.**

Les gains mondiaux de ce trafic représenteraient **7 milliards de dollars.**

Sida: 10% des prostitué(e)s français(e)s sont séropositifs. Mais plus de 40% chez les hommes. Dans certains pays d'Afrique, ce sont 75% de la population prostituée, 25% en Inde ou en Thaïlande. En Russie, ce chiffre atteint 66%.

107 000 euros: c'est la somme que rapporte en France un(e) prostitué(e) à son proxénète chaque année. **Mais l'Etat est le proxénète des proxénètes** car l'administration fiscale n'oublie jamais les prostitué(e)s.

Sources: ONU, Ocrteh, OMI

Le machisme (aussi) est un racisme...



Manif anti-G8 de Gènes

Pourquoi dit-on "droits de l'homme"? Pourquoi ne dit-on pas plutôt "droits humains"?

Ce n'est en fait que pur machisme. Une atteinte aux droits humains jusque dans la grammaire. Chaque fois que ces droits sont menacés, ce sont les femmes les premières visées. Lesquelles représentent la moitié de l'humanité, l'autre "moitié du ciel" (Mao Tsé Toung dixit, le plus grand salaud-lyrico-sanguinaire du siècle passé).

Avez-vous remarqué comme la soi-disant défense de ces "Droits de l'Homme" (*) sont souvent monopolisés par quelques mâles, autoritaires et tyranniques, beaux parleurs médiatisés à tout va dans des feuilles de choux locales.

Ces défenseurs des droits humains qui prennent une pose et courent devant les flash et les caméras, ces autocrates de salon incapables à recevoir ne serait-ce qu'un début de critique de la part d'une femme, ces gens-là m'agacent au plus haut point. Leur machisme ne se traduira jamais en agression physique mais seulement en déstabilisation psychologique perverse.

Leurs préoccupations sont extraordinairement simples: avoir leur photo dans le journal, se faire inviter par un tel à une quelconque cérémonie ou toucher la subvention qui leur permettra enfin de monter un séminaire international (excusez du peu!) ou un symposium qui réunira trois pelés / deux tondu sur une obscure thématique à propos de laquelle ils pourront bavasser et jargonner pendant des plombes. Et c'est fou comme les subventions peuvent parfois pleuvoir sur pas grand chose. Mais je m'égare...

Donc, quelle défense des droits humains au quotidien, contre le racisme sournois du machisme? Quelle loi faire valoir dans le travail, où l'abus de pouvoir est si facile, surtout par gros temps de chômage et de précarité? Quelle stratégie adopter lorsque le machisme se met à fleurir aussi abondamment, jusque chez les défenseurs des droits humains eux-mêmes?

Incise. Ce qui me choque profondément dans la politique du gouvernement américain actuel, ce sont les grands principes démocratiques proclamés, prétendument menacés par les terroristes. Dans le même temps, ce même gouvernement américain viole, sans vergogne aucune, l'habeas corpus et les droits à une procès juste et impartial: les cages de Guantanamo ne sont que la partie visible d'un deni de droit de plus en plus évident...

Retour à mon sujet. De la même façon, les défenseurs des droits humains se doivent d'être irréprochables dans leurs attitudes à l'égard de leurs proches collaboratrices avant de s'inscrire en moralistes-censeurs de situations aussi lointaines que la défense des droits des femmes afghanes.

(*) Les majuscules changent-elles quoi que ce soit? Non...



Manif anti-Bush (Londres)